

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL263

présenté par

M. Robiliard, Mme Crozon, Mme Chapdelaine, Mme Olivier, Mme Pochon, Mme Appéré,
Mme Coutelle, M. Sirugue, M. Cherki, Mme Guittet, Mme Khirouni, Mme Karamanli,
Mme Linkenheld, M. Assaf, Mme Romagnan, Mme Carrey-Conte, M. Allossery, M. Boutih,
Mme Laurence Dumont, M. Valax, Mme Tolmont, M. Belot, M. Said, M. Robiliard,
Mme Bouziane, Mme Sommaruga, M. Hanotin, Mme Martine Faure, Mme Martinel, Mme Fabre,
Mme Berthelot, Mme Orphé, Mme Laclais et les membres du groupe socialiste, républicain et
citoyen

ARTICLE 15

À l'alinéa 9, après les mots : « de l'intégration », insérer les mots : « ,après avis du directeur du lieu d'hébergement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de cohérence